
Présidence : Pays-Bas

484ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Mardi 2 décembre 2003

Ouverture : 10 h 20
Clôture : 10 h 30
Reprise : 11 heures
Clôture : 11 h 05

2. Présidence : M. K. Vosskuhler

3. Sujets examinés — Déclarations — Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA POURSUITE DU DIALOGUE ET DE LA COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES POUR LA COOPERATION ET SUR L'EXAMEN DES POSSIBILITES D'ETENDRE A D'AUTRES LES NORMES, LES PRINCIPES ET LES ENGAGEMENTS DE L'OSCE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 571 (PC.DEC/571) sur la poursuite du dialogue et de la coopération avec les partenaires pour la coopération et sur l'examen des possibilités d'étendre à d'autres les normes, les principes et les engagements de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA COMMUNICATION D'UN PROJET DE DOCUMENT AU CONSEIL MINISTERIEL

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 572 (PC.DEC/572) sur la communication d'un projet de document au Conseil ministériel ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Questions d'organisation : Portugal

4. Prochaine séance :

Jeudi 4 décembre 2003 à 10 heures, Neuer Saal